

**Complément d'avis n°2021/12-05  
relatif à l'accréditation de  
l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique  
(EPISEN)  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Rapport intermédiaire** sur la prise en compte des deux premières recommandations demandé dans l'avis n°2021/12-05.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 mars 2024.

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mars 2024.



La présidente,  
Elisabeth CREPON